



# CITE DE MONTRÉAL

## SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au Bureau des Commissaires, seront reçues à leur bureau, Hôtel-de-Ville, jusqu'à midi, jeudi le 16ème jour de février 1911, pour la fourniture et la livraison de BOYAUX pour le Département des Incendies, et de PIERRE DE BORDURE et de PAVES (Blocs) en GRANIT pour le Département de la Voirie.

Des copies du cahier de charges des formules de soumissions et des enveloppes, ainsi que tous les renseignements dont on aura besoin pourront être obtenus de l'agent des Achats et des Ventes, à l'Hôtel-de-Ville, et les soumissions qui n'auront pas été faites sur lesdites formules et enfermées dans lesdites enveloppes seront écartées.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles, et d'accepter en tout ou en partie n'importe laquelle d'entre elles, et d'accepter en tout ou en partie n'importe quelle soumission, suivant qu'il le jugera à propos.

Les soumissions seront décachetées par le Bureau des Commissaires, en présence des intéressés, à son assemblée régulière, dans sa salle de délibérations, à midi, le 16me jour de février 1911.

Par ordre du Bureau des Commissaires,  
L. N. SENECAI,  
*Secrétaire.*

Bureau des Commissaires,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 3 février 1911.



# CITY OF MONTREAL

## TENDERS

Sealed tenders, addressed to the Board of Commissioners, will be received at their office, City Hall, until 12 o'clock, noon, on Thursday the 16th. day of February 1911, for the supply and delivery of HOSE for the Fire Department and CURBSTONE and GRANITE PAVING BLOCKS for the Road Department.

Specification, blank Forms of Tender and Envelopes, together with all information required, may be obtained from the Purchasing and Sales Agent, City Hall, and no tender will be considered unless made on said Forms and enclosed in said envelopes.

The Board of Commissioners reserve the right to reject all or any of the tenders, and to accept in whole or in part any tender, as it may deem advisable.

The tenders will be opened by the Board of Commissioners, in the presence of the interested parties, at their regular meeting, in their board room, at 12 o'clock, noon, on Thursday the 16th. day of February 1911.

By order of the Board of Commissioners,  
L. N. SENECAI,  
*Secretary.*

Commissioners' Office,  
City Hall,  
Montreal, February 3rd. 1911.



## AVIS PUBLIC

### Règlements Nos 427 et 428

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No. 427 amendant le règlement No. 153 intitulé "Règlement pour interdire les représentations de pugilat", et aussi un règlement intitulé "Règlement No. 428 pour empêcher la circulation de certaines voitures sur l'avenue Westmount".

RENE BAUSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 7 février 1911.



## PUBLIC NOTICE

### By-Laws Nos 427 and 428

Public Notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 427 to amend by-law No. 153, entitled "By-law to prohibit sparring exhibitions," and also a by-law known as "By-Law No. 428 to prevent the traffic of certain vehicles on Westmount Avenue."

RENE BAUSET,  
Asst. City Clerk.

City Clerk's Office,  
City Hall,  
Montreal, 7th Feb. 1911.